

Rapport Bélaval

Juin 1993. Rapport de Philippe BÉLAVAL au ministre de la Culture, Jacques TOUBON, sur "La mise en service de la Bibliothèque de France à Tolbiac" et sur "l'avenir du site Richelieu - Vivienne".

Conclusion Bélaval : Le rapport définit les nouveaux cadres de la Bibliothèque nationale de France et confirme surtout que les départements spécialisés restent partie intégrante de la Bibliothèque nationale de France et demeurent à Richelieu, formant avec les Imprimés et les Périodiques à Tolbiac un seul établissement public sur les deux sites, ce qui exclut la création d'une Bibliothèque nationale des arts. Mais il préconise, après consultation des institutions concernées et d'experts internationaux, la création, dans les locaux libérés par les Imprimés et les Périodiques à Richelieu et à Vivienne, d'un organisme associant bibliothèques d'histoire de l'art, structures d'enseignement et entités de recherche, auxquels s'ajoute, par rapport aux précédents rapports l'École nationale des chartes. Courant 1993, les deux projets complémentaires en cours (ENCREVÉ et BENHAMOU) sont donc refondus en un seul qui reste alors à définir : le rapport Bélaval ouvre la perspective d'un établissement réunissant en un même lieu et sous une même étiquette les organes d'enseignement, de recherche et de documentation ainsi que des bibliothèques